d'odieux pamphlets que le protestantisme ou le socialisme répandent à grands frais. Tous le pays de Limoges est particulièrement envahi par cette propagande, qui s'attaque surtout aux prêtres, dans le but de détruire le catholicisme. Cette ligue de l'*Internationale* et du protestantisme existe réellement; nous en avons des preuves. Un de nos amis est même disposé à saisir l'Assemblée nationale de plusieurs faits publics qui se rattachent à cette propagande. Pour le moment, nous la dénonçons seulement à l'autorité supérieure, afin de l'engager à veiller beaucoup plus activement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

Informations-Nouvelles

Le ministre des affaires étrangères a reçu, dit *le XIXe Siècle*, du gouvernement italien, avis de la saisie d'une proclamation du *Peuple français* engagent les républicains à persévérer dans la voie inaugurée le 18 mars 1871.

Par suite de la prise en considération de la proposition de M. Parent relative à l'aliénation de certains biens de l'Etat, des ordres viennent d'être transmis aux agents pour les prier de dresser un état motivé de ceux de ces biens qui seraient susceptibles d'être aliénés.

M. Picard est parti avant-hier pour Bruxelles.

Les instituteurs du Gard viennent d'adresser une pétition à l'Assemblée pour les prier d'améliorer leur situation. Ils proposent de diviser les traitements des 3 classes qui seraient ainsi rétribuées : 1re classe 1800 fr. 2e 1500 fr. 3e 1200 fr.

Si nous sommes bien renseignés, les généraux Nansouty, Michel et Litschlin, qui avaient été l'objet d'un retrait d'emploi, viennent d'être appelés à la position de disponibilité.

Le préfet de l'Hérault, rentré à Montpellier depuis deux jours, fait poursuivre, de concert avec le procureur général, une enquête sévère sur les événements de ces derniers jours. Plusieurs arrestations ont été opérées et de nouveaux mandats d'amener seront, paraît-il, décernés.

Nous croyons savoir, dit le *XIXe Siècle*, qu'il est question d'un mouvement diplomatique assez important. Le point de départ de ce mouvement serait la démission que, plus que jamais, M. Picard est résolu de donner des fonctions de ministre de France à Bruxelles.

Ce serait M. de Beauneville, aujourd'hui notre représentant à Vienne, qui remplacerait M. Picard.

De son côté, M. de Bourgoing quitterait La Haye pour Vienne, et le poste laissé vacant par M. de Bourgoing serait momentanément inoccupé ; on en confierait la direction provisoire à notre représentant à Bruxelles.

On ajoute que La Haye serait réservée *in petto* à M. Lanfrey, notre représentant en Suisse; mais que Lanfrey n'y serait envoyé que si la question du Luxembourg, qu'on a cru sur le point de se réveiller, était de nouveau sérieusement évoquée.

M. Duvernois a comparu devant la commission des marches, comme nous l'avions annoncé.

On lui a reproché, entre autres choses, d'avoir conclu des traités avec des aventuriers.

Il a répondu que ces aventuriers lui avaient été chaudement recommandés par des députés.

L'objection a paru sans réplique. M. Duvernois a salué la commission, qui lui a rendu sa politesse, et il a tourné les talons.

On n'est pas plus courtois de part et d'autre.

Le citoyen Courbet, en ce moment à la maison Dubois, voit arriver avec une joie non dissimulée l'époque à laquelle il pourra reprendre dans le monde le rang qu'il a su y conquérir.

C'est le 1er mars qu'il sera mis en liberté.

Il se forme en ce moment au ministère de la guerre une mission militaire, composée de dix officiers commissionnés et de seize officiers non commissionnés, qui se rendra au Japon pour y instruire l'armée et la constituer à l'européenne.

On lit dans le *Gaulois* :

« Nous avons enfin des nouvelles sur l'affaire Janvier de la Motte. L'ancien préfet de l'Eure est accusé de détournements. Voici les actes de son administration sur lesquels se base cette accusation beaucoup moins grave que le gros mot qui la caractérise.

» M. Janvier de la Motte avait reçu, en sa qualité de préfet, des fonds destinés à la crise cotonnière. Ces fonds ou une partie de ces fonds auraient été employés ensuite à l'achèvement et à la réparation de chemins vicinaux. Mais déjà — et c'est là précisément ce qui doit embarrasser la partie poursuivante — la cour des comptes a depuis longtemps approuvé ces comptes de l'ancien préfet de l'Eure. Le débat se trouve donc réduit à ces minces proportions; ce qui n'empêche pas que depuis près d'un an, M. Janvier de la Motte est en prison. »

Aujourd'hui doit paraître à l'*Officiel*, un décret convoquant pour le 11 février les électeurs de la Corse, des Côtes-du-Nord et de l'Eure. Il est possible que le duc d'Albuféra se porte dans l'Eure.

Les organes de M. de Bismark constatent que les mauvaises dispositions contre l'Allemagne continuent dans l'Alsace-Lorraine :

« La population de Mulhouse surtout se montre très hostile, et il n'est pas étonnant que la souscription organisée par les dames d'Alsace ait produit 24,000 fr.; Strasbourg a donné 16,500 fr. et Haguenau 500 fr. De nouveaux envois d'argent sont prochains, et ce n'est pas encore la piété féminine seule qui fait des souscriptions, mais encore le désir de faire une démonstration contre l'Allemagne. »

Voilà ce que disent les satellites de M. de Bismark.

Depuis un an et demi environ, un différend très sérieux s'était élevé entre la régence de Tripoli de Barbarie, — vassale de la Turquie, et le gouvernement français.

Un de nos nationaux avait été maltraité à Bengazi, et, toute réparation nous ayant été refusée, le consul de France avait ramené son pavillon.

Dans ces derniers temps, des négociations s'étaient poursuivies très activement à ce sujet entre le représentant de la Porte, S. E. Djemil pacha et le ministre des affaires étrangères.

Nous apprenons que, grâce à l'esprit de modération apporté des deux côtés dans la conduite de cette affaire, le gouvernement français a obtenu une solution favorable.

Les relations ont été rétablies, et le consul a arboré de nouveau le pavillon français.

(*Soir.*)

Le *Moniteur* a ouvert dans ses colonnes une souscription nationale sous ce titre : *Souscription patriotique des femmes de France* pour concourir à la libération des départements occupés. L'idée lui a été fournie par la généreuse initiative des femmes de l'Alsace qui ont ouvert, sous les yeux du vainqueur, la souscription que le *Moniteur* tient à cœur de généraliser par toute la France. Voici en quels termes M. Dalloz recommande à toute la France la souscription dont il prend l'initiative et à laquelle on ne peut qu'applaudir, en lui prédisant le plus grand succès.

« Due uniquement à l'initiative individuelle, cette tentative ne sera pas seulement une œuvre pieuse et sainte, elle sera encore la plus noble et la plus concluante réponse à ceux qui parlent de décadence, à ceux qui osent affirmer que le patriotisme français a péri au milieu de nos discordes civiles.

« Avec l'offrande de tous, l'Eglise a bâti, au moyen âge, ces admirables cathédrales qui font encore l'admiration et l'étonnement des siècles nouveaux. Le patriotisme, cette autre religion, saura aussi élever un monument durable de sa foi et de son zèle. Ce monument sera la pierre où on écrira.

« Tel jour la France a été délivrée de l'étranger par le concours de 30 millions de Françaises et de Français, de femmes et d'enfants, de vieillards et d'hommes faits qui, chaque jour, ont donné à la patrie, pour la racheter de l'étranger, l'épargne de leur labeur ou le superflu de leur bien-être. »

Lundi, à une heure, a eu lieu l'ouverture de la session générale annuelle de la Société des agriculteurs de France.

Cette session a été inaugurée par une allocution très-remarquable du président de la Société, M. Drouyn de Lhuys, qui a montré que si les chancelleries étrangères, retranchées derrière la raison d'Etat, répondaient à nos cris de détresse par d'ineorables déclarations de neutralité ou par de vaines protestations de stérile sympathie, les agriculteurs de tous les pays civilisés se sont émus et ont tendu à leurs frères de France une main secourable.

M. le président a ajouté : « Ce sera bien peut-être le trait qui frappera davantage l'historien philosophe, lorsqu'il étudiera cette époque troublée, où toutes les notions du bien et du mal, toutes les lois divines et humaines ont été confondues dans un horrible chaos. Les peuples, dans une partie la plus saine, dans celle que n'ont point corrompue des théories perverses, ni égarée d'extravagantes déclamations, ont arboré le drapeau de la fraternité légitime, et affirmé la solidarité des honnêtes gens, au milieu des plus épouvantables bouleversements des temps modernes.

« C'est, a dit en terminant son discours M. Drouyn de Lhuys, c'est aux populations honnêtes, paisibles et laborieuses de nos campagnes qu'appartient l'avenir du pays. C'est d'elles qu'il attend son repos et son salut. Que notre agriculture augmente ses efforts en proportion de ses pertes.

« Après la sanglante jachère que la guerre a imposée à notre sol, apprenons à faire porter à nos champs de plus abondantes moissons.

Savez-vous ce que l'empereur du Brésil a dépensé depuis son départ de Rio-Janeiro ?

La modeste somme de quatre millions six cent mille francs.

On nous communique de curieux renseignements sur le nouvel équipement qui va être donné à nos fantassins.

Au soulier actuel est substituée la demi-botte. Après une certaine opposition, la couleur garance est abandonnée pour le pantalon qui serait gris fer, comme celui des mobiles. Le shako est supprimé. Pour toute tenue, le képi est maintenu, mais modifié, en ce que la visière, de droite qu'elle était, deviendra convexe, et qu'une partie d'étoffe mobile préservera du froid et du soleil les oreilles et le cou.

La capote est maintenue, mais un capuchon — pouvant s'enlever — y est adjoint. Elle n'aura plus qu'une seule rangée de boutons.

Le fourreau actuel du sabre-baïonnette fatiguait les mouvements du soldat dans les marches forcées, les charges et les assauts. Le fourreau, nouveau modèle, comme une lorgnette, se réduira à un tres-petit volume dès que l'arme en sera retirée.

Enfin, le sac nouveau portera plutôt sur les reins que sur les épaules du soldat.

Un communeux voit passer des séminaristes de Saint-Sulpice.

— Ça, dit-il, c'est de la graine d'ôtages.

Voulez-vous lire peu de Vermersch ? Voici un assez gracieux extrait du numéro de *Vermersch-Journal*, qui porte la date du 15 janvier :

« Assez de féodalité comme cela ! Le tour des vassaux est venu : à eux de pendre leurs suzerains aux créneaux de leurs manoirs. Il n'y a pas de beau paysage, pas de table bien servie, pas de ballet oriental, qui soit plus agréable à voir qu'une charogne de bourgeois accrochée à un bon clou, secouée par le vent et becquetée par les corbeaux. C'est par la corde et non par les balles qu'il faudra nous venger, *ça dure plus longtemps*.

Le travail des condamnés transportés à la Guyane française forme une des sources de produits entrant en recettes dans les caisses du Trésor, après avoir été perçues par le ministère de la marine et des colonies.

Une des plus importantes opérations de ces travaux était l'exploitation forestière au Maroni ; mais le résultat obtenu a été tellement loin de répondre à ce que l'on espérait, que le ministère de la marine vient d'ordonner l'abandon de cette exploitation.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Sont validées les élections de M. Charreyron dans la Haure-Vienne, de M. Robert dans l'Ardèche, de M. Levert dans le Pas-de-Calais.

Différents projets de loi d'intérêt local sont adoptés.

M. Jean Brunet dépose un projet de loi qui a, dit-il, une urgence extrême.

Voix. — Lisez !

M. Jean Brunet lit sa proposition, qui a pour but l'établissement d'un impôt national.

Tous les Français seraient tenus de souscrire 3 0/0 de leurs revenus nets; chaque famille aurait droit à une remise de 10 francs par enfant au-dessous de seize ans.

L'urgence est demandée et déclarée. (Applaudissements sur quelques bancs.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des lois de finances.

M. Léonce de Guiraud. — La discussion touche à sa fin, et je ne la prolongerai pas indéfinivement. (Bruyantes réclamations.)

L'orateur compare la situation du commerce depuis et avant le traité de commerce.

En 1859, l'ensemble du commerce de la France etait de 5,412,000,000 francs.

En 1869, l'ensemble du commerce de la France était de 8,114,000,000 francs;

En 1858, le commerce maritime était de 12,784,000 tonnes,

En 1869, le commerce maritime était de 16,200,000 tonnes.

Dans les six années qui précèdent 1860, l'industrie privée emploi 133,000 evaux-vapeur;

Dans les six années qui suivent, elle emploie 234,000 chevaux vapeur.

Pour la même période de six ans, les sommes déposées à la caisse d'épargne s'élevaient avant 1860 à 122 101,000 francs, et après 1860 à 177,490,000 francs.

En présence de ces résultats, voulez-vous, pouvez-vous revenir en arrière ? (*Voix à droite.* — Assez ! assez !)

Voulez-vous tuer l'industrie ? (Assez ! assez !) Il ne faut pas oublier qu'elle lutte déjà aujourd'hui avec des charges bien plus lourdes, qu'avant la guerre. Va-t-on encore renchérir les matières premières ? (Bruits à droite.) Ce serait arrêter le travail.

On a dit qu'il y avait le drawback, et M. le président de la République a dit que, s'il y avait des fraudes, elles nuiraient seule au Trésor. C'est une erreur, elles nuiront encore aux négociants honnêtes! qui se trouveront dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des négociants frauduleux qui pourraient se contenter du bénéfice de la fraude. (Très-bien ! à gauche.)

L'orateur critique les tarifs proposés et soutient qu'ils tueront l'industrie dans plusieurs départements.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances. — La question dont je suis chargé devant la Chambre est des plus graves, et elle doit penser que le gouvernement a mûrement réfléchi avant d'apporter son système.

Ce système, vous en avez adopté une grande partie dans la première partie de votre session de 1870 ; et nous avons la satisfaction de dire que les 366 millions d'impôts votés se perçoivent régulièrement, sans un centime de perception supplémentaire. Mais, vous le savez, il faut que la France fasse un sacrifice annuel de 640 millions. Elle y consent et nous cherchons le moyen le plus juste.

Sous l'ancien gouvernement, les 1,800 millions exigeaient 240 millions de perception ; nous vous demandons 600 millions de plus, et nous diminuons 8 millions sur les frais de perception ; en continuant l'ancien système c'eût été une augmentation de 70 millions. (Violeutes réclamations.)

Les impôts nouveaux proposés nous permettent de ne pas ajouter un homme à la douane, aux perceptions.

Je respecte toutes les opinions. On nous a proposé de faire des emprunts ; nous avons préféré nous adresser à la Banque, ce qui nous a fait une économie de 81 millions, mais nous nous sommes engagés à la rembourser. Respectons nos engagements. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il serait plus sage de ne pas la rembourser: qu'on ne vienne pas nous demander de réduire le budget de 200 millions. La commission du budget elle-même a voulu qu'ils fussent maintenus.

On nous a reproché de ne pas avoir de plan parce que nous nous adressions à divers impôts, mais je ne sache pas de pays où il n'y ait qu'un impôt unique. (Murmures.) Notre plan est bien simple, nous nous sommes dit que dans une situation aussi lourde le devoir des hommes qui sont à la tête du gouvernement était de s'occuper des grandes masses, de ne pas frapper la viande, le pain, le sel (Très-bien !), qui sont nécessaires à la vie de l'homme.

Il faut cependant demander au travail les ressources nécessaires. La véritable richesse du pays ne réside pas dans ces enceintes où l'on fait monter et baisser la rente, mais dans le travail, et c'est le travail qu'il faut respecter, ménager. (Sensation.)

Nous avons été préoccupés de trouver des ressources sans mettre d'entraves au travail. (Sensation.)

Nous avons exonéré l'outillage national, nous n'avons pas mis de droit sur le fer, sur la houille, le pain de l'industrie.

Reste la question des matières brutes. On en a nié l'application, comme si le pays ne l'avait jamais connu. Comment, est-ce qu'il n'y avait pas d'industrie en France avant 1860 ? (Mouvements.)

Permettez-moi de rechercher le système applicable. M. Leureut nous a dit que le nôtre était impraticable, mais il n'a pas encore dit ce qu'il voulait lui substituer.

M. Rouvreur. — Je demande la parole.

M. Pouyer-Quertier — Je n'ai pas vu se lever ici les hommes qui avaient chargé M. Thiers et moi de soutenir leurs doctrines économiques. Je viens leur demander pourquoi cette attitude singulière aujourd'hui ? (Rumeurs.)

Je ne prendrai pas une ligne écrite par ces messieurs qui ne constate que l'industrie s'est developpée davantage avant qu'après 1760. (Bruits.)

Ils renient donc leur parole. Si je tenais un autre langage, je trahirais la cause que M. le président de la République et moi nous avons défendue toute notre vie.

Il n'est ici question ni de protection, ni de libre échange. (Bruits à gauche.) C'est une mesure fiscale, et la preuve je la trouve dans l'union des protectionnistes et des libre-échangistes, qui cessera lorsque dans une huitaine de jours vous aborderez la question des traités de commerce. Nous nous trouvons en présence de l'industrie, qui ne veut rien payer. (Tempête à gauche ; approbation à droite ; tumulte.)

Je sais parfaitement que les manufacturiers, les industriels, les commerçants nous ont apporté leur système. Je vous montrerai tout à l'heure ce qu'ils ont de praticable. Mais les financiers sont montés à la tribune. Voulez-vous nous dire ce à quoi ils ont consenti ?

Je me trouve finalement en présence de décimes, si vous ne frappez pas les matières premières ; l'impôt du revenu nous l'avons repoussé et le repousserons toujours.

— Messieurs, je vous en prie, laissez-moi parler sans m'interrompre, autrement je n'ai qu'à quitter la tribune. Il faut bien que les uns ou les autres supportent les charges. (Voix à gauche : Tous ! tous !

Il vous reste donc les valeurs mobilières, l'impôt sur les matières premières, les décimes.

Les décimes, je les repousse de toute mon âme (Sensation), car la propriété foncière supporte déjà les surtaxes de l'enregistrement, du timbre. Si vous votez un droit quelconque, si léger qu'il soit, sur la propriété foncière, c'est l'alimentation que vous frapperez, en frappant les prix de revient. (Approbation à droite.)

Déjà elle subit l'injustice de l'impôt sur les successions, qui devra être revisé.

Nous vous proposons donc l'impôt sur les matières premières, qui existe partout, excepté en Angleterre, parce qu'en 1846, les manufacturiers en ont réclamé l'abolition pour faire la guerre au continent. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Nous n'en sommes pas encore à discuter les traités de commerce : mais ce que je puis vous dire c'est que la plus-value de l'exportation sur l'importation a augmenté de 1849 à 1859, de 121 millions, et que de 1859 à 1869 elle a augmenté de 56 millions seulement.

L'orateur soutient que l'impôt ne sera pas nuisible à l'exportation.

Pour les soies, dit-il, comme pour toutes les matières premières venant de l'étranger, nous voulons rendre à la sortie tout ce qui a été perçu. S'il y a des erreurs dans nos tarifs, et il peut y en avoir dans un si long travail, vous les reviserez. Mais, je le répète, le remboursement à l'exportation sera intégral et il restera au Trésor 161 millions. On a dit qu'au contraire, nous rendrions plus que nous n'aurions reçu. Mais alors de quoi se plaignent messieurs les manufacturiers ? Mais messieurs, ne fût-ce qu'à mon point de vue personnel, je ne vous proposerai pas d'écraser l'industrie, dans laquelle je suis un des plus engagés.

Non, il ne s'agit pas de l'écraser, et je le prouverai. Il y a un peuple qui a passé par des épreuves plus douloureuses que les nôtres, l'Amérique. C'est à peine si l'on peut croire les résultats du régime qu'ils ont adopté ; ce sont des droits énormes sur tous les produits venant d'Europe Ils en perçoivent 1,100 millions. On leur avait dit que l'Angleterre userait de représailles. Ils ont dit : « Que l'Angleterre fasse ses affaires, nous ferons les nôtres. » Je voudrais, moi, que la France pût, sans demander le consentement respectueux de l'Angleterre ou de la Belgique, élever ou abaisser ses tarifs.

Aux Etats-Unis, ces droits de douane l'Angleterre a dû les payer comme tout le monde, non avec du papier, mais avec de l'or. A-t-elle usé de représailles ? Mais non, elle a continué son système de liberté absolue, tandis qu'en Amérique c'est la prohibition.

L'orateur cite des passages d'un rapport fait au congrès américain.

L'Amérique a imposé la laine de 35 0/0; les filatures sont passées de 267 à 585 millions, c'est-à-dire qu'elles ont doublé en cinq ans.

Pour l'agriculture le fait est plus saillant. Tandis qu'en France les bêtes ovines diminuent depuis l'abolition du droit sur la laine, aux Etats-Unis de 38 millions de têtes les bêtes ovines en comptent 230 millions.

Les céréales sont telles que les Etats-Unis nous alimentent.

Aussi aux Etats-Unis on peut créer des chemins de fer qui sont payés en quatre ans. Les tarifs sont donc loin d'avoir tué le travail.

Non, ce n'est pas le droit sur les matières premières qui ralentira notre travail.

Messieurs, je vous le demande, depuis que la laine a monté de 120 à 240 francs, qui a payé son habit plus cher ? Et lorsqu'elle baissait, qui l'a payé moins cher ? Non, ne me dites pas de prendre garde au consommateur. Sur un habit de 150 francs, c'est 80 c. de plus ou de moins, et on ne vous le vendra pas 149 ou 151 francs.

Savez-vous qui payera l'impôt ? Les intermédiaires.

Il faut que vous sachiez qu'un outil qui vaut 60 c. rue des Jeuneurs, se vend à nos dames dans les magasins 1 fr. 50.

Les cotons laisseront 35 millions au Trésor, mais pour la consommation d'un milliard, c'est un infiniment petit.

Ah ! je sais bien que vous allez me dire qu'il y en a plus dans l'habit du pauvre.

Tenez, ce n'est pas moi qui ai fait ce volume. (L'orateur prend un grand volume.)

C'est un travail sur la consommation et le salaire des ouvriers d'Europe.

En France, l'ouvrier des champs consomme de vêtement 10 fr. 60, y compris son linge. (Bruits à gauche.)

On n'a pas réfléchi que dans nos compagnes, lorsque l'ouvrier achète un habit, il s'en sert le dimanche d'abord, et l'use ensuite pendant plusieurs années. (Bruits.)

Si on adoptait les chiffres qui ont été rapportés ici, on trouverait que la France consomme deux fois plus de tissus qu'elle n'en produit.

Il faut le reconnaître, il n'y a pas de matière qui se consomme plus en proportion de la fortune que les textiles.

Nos ouvriers n'ont point non plus dans leurs demeures des tentures, des tapis.

Est-ce qu'ils ont quoi que ce soit à faire avec la soie ?

Pour la laine, on dit qu'ils en consomment, c'est vrai. Mais messieurs, un petit verre, deux petits verres, cela fait 365 sous par an, et nous ne lui demandons pas un sou sur son vêtement.

Non, nous n'avons pas voulu de l'impôt du sel, mais nous vous demandons 60 c. sur son vêtement, ce qui est la moitié de l'impôt du sel, au taux actuel. Et quand vous allez en chemin de fer, pourquoi payez-vous plus cher ? Parce que dans vos wagons il y a des tissus.

Voyons l'industrie de la soie ? Elle s'adresse à la consommation riche, et ce qui l'effraye, c'est l'exportation, le travail.

On nous a dit que nous ne percevrions rien; alors notre impôt ne sera pas lourd. (Rires.)

Il y a deux systèmes, le *drawback* ou l'admission temporaire. Pour tous les produits qui ont un similaire en France, nous proposerons l'admission temporaire.

Or, les Lyonnais ont offert un forfait de 10 millions.

Un membre. — C'est une erreur, ces messieurs sont ici.

M. Pouyer-Quertier. — Je ne vous permets pas de dire que ce n'est pas vrai : je parle de ceux que j'ai entendus, je ne puis connaître tous les Lyonnais. (Mouvements.)

Nous pensons que le droit de la soie nous laissera 22 millions.

L'orateur critique les chiffres apportés par M. Leurent.

M. Leurent, dit-il entr'autres, a calculé, hier, de très bonne foi, ce qu'il entrait de laine, mais il a oublié les peaux de mouton, et les moutons vivants qui entrent généralement habillés de leur laine. (Hilarité.)

Nous sommes sûrs des recettes que nous proposons. On objecte que nous allons imposer à l'industrie une augmentation de capital. Mais comment, puisque, si vous sortez du pays, la douane vous fait crédit de trois mois et six mois.

Et ceci c'est pour le coton, la laine, la soie, j'en dis autant pour le lin. Le lin fournit de nombreux pays, mais tous ne servent pas au vêtement, tout au plus un kilogramme par tête en moyenne. Les vêtements de gros lins de nos ouvriers sont solides et ne se renouvellent pas souvent.

Qu'on le sache bien, nous avons voulu que les populations qui peuvent peu payer payassent peu, mais que ceux qui vivent dans le luxe payassent davantage; c'est à eux que nous demandons les sommes nécessaires à l'Etat. (Applaudissements à droite.)

(Interruption de quelques minutes; agitation.)

Je vous disais, messieurs, que nous étions certains de la perception de ces impôts.

Il est évident que des hommes soucieux, comme nous, de l'intérêt de l'industrie ne frappent pas les produits intérieurs sans opposer aux produits étrangers un droit compensateur. En 1859, ce droit laissait au Trésor 59 millions. Ne venez pas dire que nous ne serons pas aussi habiles que nos devanciers pour la perception. En 1859, le droit était de 7 p. 0/0 ; nous l'avons mis à 14 p. 0/0, et, avec la consommation la plus grande, nous avons évalué cet impôt à 165 millions, que nous sommes certains de percevoir.

Sinon, ces 165 millions il faudrait les demander à la propriété foncière ou à l'impôt sur le revenu; car les décimes, je l'ai dit, sont devenus impossibles.

Comment voudriez vous, par exemple, que nous augmentassions les patentes, lorsque déjà les petits commerçants ont tant de peine à les payer ? Oh ! les gros patentés, nous nous adresserons encore à eux, mais aux petits.

Ah ! vous pourriez rouvrir la porte à l'impôt sur le revenu, mais j'espère qu'elle est fermée, et je voudrais qu'elle le restât toujours. (Protestations à gauche.)

Je ne puis pas vous avoir dit ce que nous proposions était le meilleur système sans montrer que les autres sont impraticables.

Et d'abord je dis aux manufacturiers qu'ils ne peuvent faire deux classes dans ce pays; vous ne pouvez faire supporter à l'agriculture française seule les 650 millions qu'il nous faut. Si je n'impose pas le blé, le bétail étranger, tous les produits qui viennent faire concurrence à notre agriculture, j'abaisse ses revenus de 20 0/0, Non, nous lui devons des compensations. (Très-bien ! à droite.) Moins vous vendez cher la laine, plus cher vous verrez se vendre la viande.

L'orateur passe en revue les divers systèmes.

Ne pas rembourser la Banque, on ne le veut pas. (Protestations à gauche.)

Le système de la commission, nous le déclarons détestable.

L'orateur soutient que depuis 10 ans la soie a perdu à l'exportation 60 millions. L'A-